

# PROTOCOLE DE COLLABORATION ENTRE LA COMMUNE DE JETTE ET LA COMMUNE DE BELFAA

Considérant que la commune de Jette a acté de longue date sa volonté de jouer un rôle actif dans le domaine de la coopération au développement,

Considérant les liens que la commune de Jette souhaiterait lier avec la commune de Belfaa (Maroc) engagée dans les secteurs social et de la démocratie participative,

Considérant que ces liens ne peuvent se consolider que par un partenariat responsable entre les deux communes,

## **ENTRE**

La commune de Jette, ici représentée par son collègue des bourgmestre et échevins, au nom duquel agissent Messieurs Paul-Marie Empain, secrétaire communal et Hervé Doyen, Bourgmestre, sous la condition suspensive de la ratification du présent protocole par le Conseil communal

## **ET**

La commune de Belfaa ici représentée par Monsieur Lahoussine Azougarh

## **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1. Principes**

Les partenaires s'engagent à promouvoir les principes énoncés ci-dessous et définis à l'annexe 1 du présent protocole, tant dans la conception que dans la mise en œuvre de leurs actions de coopération :

- Egalité, solidarité, réciprocité, subsidiarité ;
- Précaution, prévention, réversibilité ;
- Partenariat, participation, formation, transversalité, articulation entre les territoires et dans le temps ;
- Transparence, information, évaluation, capitalisation.

### **Article 2. Objectifs**

Les objectifs du présent protocole sont d'œuvrer conjointement au renforcement du niveau local, lequel repose sur **trois piliers indissociables**:

- une bonne gouvernance politique ;
- une administration efficace ;
- une participation des citoyens dans le processus décisionnel.

### **Article 3. Domaines d'action**

Les partenaires s'engagent à unir leurs efforts de coopération dans l'un ou plusieurs des domaines d'action suivants, jugés prioritaires : développement humain et action sociale.

### **Article 4. Plans d'action**

Il sera dressé annuellement, en concertation entre les partenaires, un plan d'action commun en vue d'atteindre les objectifs fixés ultérieurement dans ces domaines d'action